

## Précisions sur l'Info Sanction 554

### Utilisation des aides à l'écriture pour la passation des épreuves ministérielles par

**Jean Chouinard, Colette Paquin**  
Service national du RÉCIT en adaptation scolaire

Le présent article propose des réflexions et des précisions concernant l'utilisation des aides à l'écriture par les élèves ayant des troubles d'apprentissage pour la passation des épreuves ministérielles en écriture.

En janvier 2008, la Direction de la Sanction des études annonçait avec l'Info Sanction 554, que les élèves ayant des troubles d'apprentissage seraient autorisés, sur demande de l'école, à utiliser les aides à l'écriture y compris les correcteurs orthographiques pour la passation des épreuves ministérielles en écriture. Cette décision est effective pour les examens de juin 2008.

[La sanction des études au primaire et au secondaire](#) : sur le site du MÉLS

Le présent document apporte des précisions sur les aides à l'écriture pouvant faire l'objet d'une demande d'adaptation.

**Mais avant d'aborder le choix d'une aide technologique**, il faut préciser que celui-ci doit reposer sur :

- un plan d'intervention et sur la décision d'une équipe multidisciplinaire, suite à une évaluation sérieuse, qu'il est nécessaire de permettre à l'élève d'utiliser une aide technologique pour répondre à sa situation de besoin ;
- l'analyse des options technologiques disponibles et leur adéquation à l'égard des besoins ciblés en vue de faire un choix éclairé de l'outil qui sera choisi ;
- l'engagement des intervenants à former l'élève à exploiter efficacement ses aides et à développer des stratégies d'utilisation en contexte d'apprentissage et d'évaluation.

**Ici, il ne s'agit pas de dresser une liste des logiciels autorisés ou de répondre à la question :**  
« Quels sont les logiciels autorisés ? »

Il faut plutôt répondre à la question : « Quelle est l'aide technologique pouvant faire l'objet d'une demande ? »

Pour répondre à cette question, il faut au préalable faire la **distinction entre le produit, le type d'aide et la fonction de l'aide** ainsi que faire la **différence entre les trois fonctions d'aides technologiques reliées à la voix**.

### **Différence entre « produit » « type d'aide » et « fonction de l'aide »**

**Le produit** : est la marque de commerce du logiciel, son nom commercial . Par exemple, WordQ, Dragon naturally Speaking, Kurzweil, Médialexie, Antidote, etc. Un produit selon les différentes fonctions qu'il contient peut être catégorisé selon un type d'aide précis : aide à la correction, aide à la lecture, aide à la rédaction.

**Le type d'aide** : est la catégorie de l'aide utilisée. Dans le cas qui nous intéresse, nous identifions trois types d'aides : à la rédaction, à la correction et à la lecture. [Voir typologie des aides à l'écriture](#)

**La fonction de l'aide** : est reliée à l'utilité de celle-ci pour effectuer une tâche précise. Par exemple, un logiciel peut avoir plusieurs fonctions : une fonction de synthèse vocale, une fonction de prédiction de mots, une fonction de correction orthographique, une fonction dictionnaire, une fonction synonyme, etc. On dira d'un logiciel qu'il est multifonctionnel s'il contient plus d'une fonction.

Voir tableau comparatif de produits

### **Trois fonctions d'aides technologiques reliées à la voix**

**La synthèse vocale** : il s'agit d'un logiciel dont la fonction est de convertir un texte numérique en voix synthétisée (sortie vocale).

Par exemple, l'élève écrit une phrase dans son traitement de texte et fait relire chacun des mots par le logiciel de synthèse vocale (voix numérique synthétique d'homme, de femme ou d'enfant). Le logiciel lit exactement le texte tel qu'il est écrit. Exemple de produit : le logiciel de synthèse vocale « Acapela », la fonction synthèse vocale du logiciel WordQ.

**La reconnaissance vocale** : il s'agit d'un logiciel dont la fonction est de convertir la voix humaine en texte numérique.

Par exemple, l'élève dicte un texte dans un microphone et le logiciel convertit la parole en texte en respectant les règles de grammaire et les règles d'orthographe d'usage.

Exemple de produit : le logiciel « Dragon naturally speaking ». Un tel outil permet également d'accéder et de contrôler différentes fonctions de l'ordinateur et des logiciels utilisés.

**La voix numérisée** : il s'agit d'un logiciel qui convertit la voix humaine en format sonore numérique (mp3). C'est le principe du magnétophone.

Par exemple, l'intervenant enregistre la question d'un examen avec un enregistreur mp3 et sauvegarde le fichier sonore dans un traitement de texte. Au moment opportun, l'élève active le fichier sonore et écoute l'enregistrement.

Exemples de produits : le magnétophone de Windows, Audacity, enregistreur mp3 Sony, Panasonic, etc. À noter que le fichier sonore demeure en format numérique mp3 et ne peut pas être reconverti en format texte numérique.

## **Comment répondre à la question: « Quels sont les logiciels pouvant faire l'objet d'une demande ? »**

L'info Sanction 554 ne doit pas amener à identifier au préalable une liste de logiciels autorisés et de logiciels non autorisés. Les critères d'acceptabilité réfèrent davantage aux besoins de l'élève, au type et à la fonction du logiciel plutôt qu'au produit.

### **Les types d'aides NON autorisés :**

- Les fonctions des outils réalisant la traduction automatisée
  - o Les logiciels de traduction de langues qui permettent de traduire du français en anglais, de l'anglais en français, etc. Par exemple : les traducteurs de langue de Google, de Reverso, etc.
- B) Les fonctions des outils permettant la traduction de l'oral à l'écrit
  - o Les logiciels de reconnaissance vocale permettant de convertir la voix humaine en texte numérique.
    - o À noter, la majorité des fonctions du logiciel Médialexie est autorisée sauf la fonction reconnaissance vocale (appelée « dictée vocale » dans le logiciel). Dans ce cas, il suffira de débrancher le microphone pour rendre cette fonction inopérante.

### **Les types d'aides autorisés :**

- Les aides à l'écriture incluant les correcteurs orthographiques ([voir typologie des aides à l'écriture](#))
- Les aides à la rédaction
- Les aides à la lecture
- Les aides à la correction : orthographique, lexicale, grammaticale, phonologique, etc.

## **Un outil essentiel pour l'élève en trouble d'apprentissage**

L'autorisation donnée à l'élève en trouble d'apprentissage d'utiliser une aide à l'écriture pour réaliser ses examens s'appuie sur le caractère essentiel de l'outil compte tenu de son incapacité permanente à réaliser une tâche d'écriture ou de lecture.

L'aide est une assistance technologique compensatoire à son incapacité à écrire de façon minimalement acceptable pour atteindre le seuil de réussite.

L'utilisation de cet outil ne vise donc pas à lui fournir un avantage par rapport aux autres élèves de son âge, mais plutôt à compenser sa situation de handicap sur le plan de l'écriture en vue de lui permettre d'atteindre le seuil de réussite.

L'aide à l'écriture doit correspondre à l'outil le plus approprié au besoin ciblé.

## **Stratégie d'utilisation des outils par l'élève**

Il est important de comprendre que malgré l'utilisation d'aides à l'écriture, l'élève doit démontrer ses compétences à écrire convenablement.

Dans la demande d'adaptation, on doit démontrer que l'élève utilise régulièrement les aides à l'écriture dans le cadre de ses apprentissages, qu'il a développé des stratégies d'utilisation efficace, et qu'il effectue régulièrement des tâches de lecture, de révision et de correction de textes à l'aide de ces outils.

## **Infailibilité des aides**

Il faut retenir que les aides technologiques utilisées par l'élève ne doivent pas être infailibles. La marge d'erreur laissée par l'outil doit conserver l'autonomie et la compétence de l'élève à faire des tâches de révision et de correction. L'élève doit demeurer celui qui décide ultimement de la pertinence de la correction proposée par l'aide technologique.

## **Tableau comparatif de quelques produits en fonction du type d'aide à l'écriture et des fonctions d'aide**

Afin d'illustrer la différence entre un produit, un type d'aide et les différentes fonctions d'aide d'un logiciel, voici un tableau qui compare quelques produits parmi ceux qui sont les plus souvent utilisés comme aide à l'écriture. Les logiciels sont cités qu'à titre d'exemple ; il existe d'autres outils pertinents ([voir typologie des aides à l'écriture](#)).

**Tableau comparatif de quelques produits**

<b>Nom du produit</b>	<b>WordQ</b>	<b>Médialexie</b>	<b>Kurzweil</b>	<b>Antidote</b>
<b>Type d'aide à l'écriture</b>	Aide à la rédaction	Aide à la rédaction	Aide à la rédaction	Aide à la correction
<b>Fonctions du logiciel</b>		Éditeur de texte	Éditeur de texte	Éditeur de texte
	Prédiction de mots		Prédiction de mots	
	Synthèse vocale (lecture lettre, mot, phrase)	Synthèse vocale (lecture lettre, mot, phrase)	Synthèse vocale (lecture lettre, mot, phrase)	
		Dictionnaire	Dictionnaire	Dictionnaire et dictionnaire visuel (en option)
		Correcteur grammatical		Correcteur grammatical
		Synonyme	Synonyme	Synonyme
		Conjugueur	Conjugueur	Conjugueur
		Correcteur phonème-graphème		
			Marqueurs de texte	
		Surlignage des mots lus	Surlignage des mots lus	
		Conversion du texte en format mp3	Conversion du texte en format mp3	
		Logiciel OCR optionnel	Logiciel OCR	
		Reconnaissance vocale		
		Éditeur de formules mathématiques		
		Voix numérisée (enregistreur numérique mp3)		
			Calculatrice parlante	
		Visualiseur de texte		
			Traducteur	

**Collaboration spéciale :**

Nous tenons à remercier : Mmes Annie Beaupré, Direction de l'Adaptation scolaire MELS et Aline Léveillé,, Service local du RÉCIT-CSDM pour leurs précieux commentaires.